5e. ANNEE, No. 44. MANITOBA. JEUDI, 13 AVRIL, 1876.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada ; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne ; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

Redige par un Comite de Redaction.

LE "METIS."

Jeudi, 13 Avril, 1876.

Avis de l'Administration.

Tous les comptes, envois d'argent, commandes, demandes ou plaintes d'abonnés devront dorénavant être adressés à J. C. S. Royal, seul gérant, à St. Boniface, Manitoba.

Nul reçu ne sera valable s'il n'est acquitté par le gérant.

Les Ecoles du Nord-Ouest.

Les adeptes les plus fanatiques de toutes les sectes, les partisans de l'oppression religieuse, de la tyrannie spirituelle, les prédicants de l'omnipotence du pouvoir civil, ragent en ce moment. Et c'est nous qui sommes l'objectif de leurs attaques brutales : ou plutôt, ce sont les écoles catholiques de Manitoba et du Nord Ouest. Le calme qui règne ici ne peut convenir à ces énergumènes ; et le respect dont on entoure les croyances les plus chères aux différentes classes, achève de les irriter. Vous n'avez pas le droit, hurlent-ils, de diriger, comme vous l'entendez, l'éducation de vos enfants, et si le gouvernement d'Ottawa a reconnu ce principe, nous lui demanderons d'en révoquer l'application, par un amendement à la constitution.

"Toujours la même ritournelle : "c'est l'état, qui a mission d'enseigner, parcequ'il est supérieur à "l'église, qui ne connait rien en la "matière, et qui n'a rien à y voir : "c'est l'état qui a la qualité pour enseigner la morale, sa morale à lui, "qui doit primer celle de l'église, "fort secondaire évidemment, puis "qu'elle vient de Dieu...... : c'est "l'état, enfin, qui seul, a la haute "main sur l'éducation et qui a le "droit, en vertu de sa force, de nous "contraindre à accepter ce que la "loi condamne, ce que la religion "réprouve."

Langage bien digne, à la vérité de tous ces ennemis de la liberté la plus sacrée pour un être intelligent et libre, et pour un chrétien : la liberté de conscience, la liberté de croire et de pratiquer ce qui pense être la vérité.

Ce qui excite davantage, la haine de ces mercenaires de l'intolérance, c'est la clause qui garantit à nos coreligionnaires du Territoire du Nord Ouest récemment établi, la jouissance du même système d'écoles dont est dotée notre province. Ils viennent de pousser le fanatisme jusqu'à demander la suppression de ces clauses dans nos constitutions. Le régime du Nouveau Brunswick, voilà leur idéal, en fait d'instruction : la perfection dans le genre : et ils voudraient nous en faire goûter !

Quelle noble ambition pour des gens qui ont sans cesse à la bouche les mots d'ordre, d'apaisement et de progrès ! Fort heureusement, que notre pays n'est pas gouverné par des insensés de pareille trempe, car nous en verrions de belles avant longtemps. Aussi, il va sans dire que la pétition de ces honnêtes gens a été écartée : c'est l'Hon M Letellier qui en a fait justice, en déclarant qu'il ne serait rien changé dans notre système d'écoles.

Telegraphe entre la R.-Rouge et la R.-Bataille.

Des dépêches venues jeudi dernier, 6 avril, nous apprennent l'ouverture des communications télégraphiques entre notre Province et le Nord-Ouest jusqu'à la Rivière Bataille, tributaire de la Saskatchewan.

On sait que c'est au confluent de ces deux rivières que va être transportée la capitale des territoires situés à l'ouest de Manitoba.

Le Capitaine Fréchette a marqué l'emplacement de la future ville et fait une réserve de 4 milles carrés pour le gouvernement. Le pont, un ouvrage de $8,000, est terminé. Divers marchands se proposent de bâtir des magasins l'été prochain.

L'ouverture de communications télégraphiques entre Winnipeg et la Saskatchewane va opérer une révolution dans la traite des pelleteries.

LA DISTRIBUTION DES SECOURS.

Nous regrettons d'apprendre que la distribution des provisions et grains de semence se fait avec une lenteur très désagréable à ceux qui ont besoin de ces secours. Nous ne voulons nullement blâmer le Secrétaire du comité et son assistant. Nous croyons que ces messieurs font tout en leur pouvoir pour expédier la besogne aussi promptement qu'ils le peuvent. Mais il leur est impossible de satisfaire sans délai à toutes les demandes, et les gens sont obligés d'attendre. On sait que chaque individu qui obtient du secours est tenu de donner une hypothèque sur sa propriété pour le montant du secours qu'il reçoit. Or, il faut préparer ces hypothèques, écrire la description des propriétés, faire signer les parties, etc : ce qui exige passablement de temps. Par conséquent, le nombre de ces documents que peuvent compléter en une heure les deux messieurs chargé de cette besogne est très limité, et pendant ce temps là, des douzaines, des vingtaines de personnes sont forcées d'attendre à la porte du bureau pour avoir leur tour. Des habitants venus de trente et même de cinquante milles ont eu à attendre jusqu'à deux, trois, et même quatre jours avant de pouvoir être servis.

On dira que nul ne les force à venir faire ainsi station à la porte du Bureau de Secours, et qu'ils sont encore bien aise de recevoir de l'assistance sans doute. Mais s'ils pouvaient être servis plus promptement sans inconvénient pour personne, ces secours leur vaudraient le double de ce qu'ils valent avec ces inconvénients.

Nous ignorons quelle est l'organisation du Comité de Secours, et quelles sont ses attributions. Mais nous osons suggérer un moyen de remédier à cet état de choses. Nous croyons qu'il faudrait deux nouveaux employés, l'un français et l'autre anglais, au Bureau chargé de recevoir les demandes. Lors même que le salaire de ces deux employés surnuméraire serait payé à même le montant des secours, ce ne serait qu'une diminution minime pour chaque individu, et tous y gagneraient en étant servis promptement. Si le Comité a le pouvoir de faire cette amélioration, nous sommes persuadé qu'il rendrait un service sérieux à ceux qui ont besoin de secours en nommant deux nouveaux employés. Comme le temps des semences approche, les jours sont de plus en plus précieux pour ceux qui attendent.

LES CONCESSIONS DE TERRES.

Ces jours derniers, l'hon. M. Sutherland, Sénateur a demandé au gouvernement :

1 A quelle époque le gouvernement sera-t-il en mesure de faire la distribution des concessions de terres aux Métis ?

2. A quelle époque les certificats (*scrips*) seront-ils délivrés aux colons dans la province de Manitoba ?

En réponse, l'Hon. M. Scott, a déclaré que la distribution de ces terres, et l'émission des certificats ou *scrips*, auraient lieu aussitôt que les documents nécessaires seraient prêts.

Cette vague déclaration ne précise rien : elle n'assigne aucune date à l'exécution tardive de promesses maintes fois réitérées. Néanmoins, elle laisse entrevoir un règlement assez prochain de cette question.

Il y a sans doute beaucoup de points obscurs à débrouiller, beaucoup d'intérêts à ménager, à sauvegarder ou à concilier, mais le temps n'a pas manqué pour soumettre à l'étude le plan le plus convenable. Et nous espérons que l'on ne négligera plus de faire droit aux justes réclamations des habitants de notre Province.

Navigation de la Riviere-Rouge.

M le Consul Taylor, dont on connait le dévouement pour tout ce qui concerne la prospérité du N. Ouest, vient d'écrire au *Free Press* de Winnipeg une lettre des plus intéressantes sur la navigation de la Rivière Rouge. Le zèle consul annonce qu'après dix années d'efforts, la députation du Minnesota au Congrès de Washington a obtenu de faire insérer dans le budget américain un crédit de $10,000 pour l'amélioration de ce cours d'eau immense dans sa longueur. C'est une preuve, dit-il, de l'importance que prend le trafic entre les Etats-Unis et Manitoba.

En 1874, un ingénieur américain, le Col. Farquhar, fut chargé de faire le relèvement de la Rivière entre Moorhead et Pembina afin de constater la nature des travaux à faire pour en améliorer la navigation. Son rapport fut publié, et le *Métis* en rendit compte dans le temps. D'après les calculs de l'ingénieur, le degré de pente de la Rivière Rouge entre les deux points sus-nommés est d'un sept dixième de pied par mille. La différence de niveau entre la marque des hautes et basses eaux est de 45 pieds à Pembina et de 36 à Moorhead.

Le Col. Farquhar propose trois modes d'améliorer la rivière ; le premier qui absorbera les $10,000 du Congrès se bornerait à construire des digues latérales (*wingdam*) au Rapide aux Outardes et à nettoyer le lit des obstructions qui s'y trouvent ; le second, à enlever les barres ou battures sur tout le parcours, soit 63,887 verges cubiques de terrain à déplacer au prix de $32,380 ; le troisième, à surmonter la chute du Rapide aux Outardes par des digues et une écluse de 50 par 150 pieds, au prix de $185,000.

En terminant sa lettre, le Consul Taylor exprime l'espoir que le gouvernement canadien de son côté ordonnera le relèvement de la Rivière Rouge, depuis Pembina au Lac Winnipeg afin de compléter une série de travaux scientifiques dont l'importance ne saurait échapper à personne. Nous sommes pleinement de cet avis, et nous espérons que la chose attira l'attention des autorités canadiennes.

Un Pretre convertisseur.

Un certain nombre de personnes d'ici ont reçu un petit pamphlet contre le catholicisme écrit et publié par un M. de Lavelaye, académicien de Belgique, et ré-édité à Montréal par la coterie dont Chiniquy est le prophète. C'est un ramassis de platitudes, d'arguments saugrenus basés sur des assertions gratuites, mensongères et ridicules. L'auteur emploie, pour dénigrer l'Eglise de Rome, toute sorte d'arguments, excepté des arguments religieux et théologiques. Suivant lui, les protestants sont plus prospères et plus heureux que les catholiques. Qu'en savez vous, compère, vous qui êtes évidemment athée ?

L'ECHO DU NORD-OUEST.

Suite.

Un jour, j'arrivais dans un petit camp d'une trentaine de familles composées de chrétiens et d'infidèles. Une jeune femme accompagnée de deux petits enfants se présenta dans ma tente et me raconta ce qui vient de lui arriver. Hier, me dit-elle en sanglotant, j'ai tué ma vieille mère ? Et pour quoi, malheureuse as-tu commis un semblable crime lui dis-je, dans mon émotion ? Elle me répondit : il paraît qu'anciennement, ma mère avait mangé de la chair humaine, dans un grand jeûne. J'en avais peur. Elle était toujours sombre et pensive. L'autre jour, je m'aperçus qu'elle aiguisait un couteau. Je lui demandai ce qu'elle voulait faire. Elle me dit qu'elle voulait découper de la chair humaine, en regardant mes enfans. J'avais peur et je pleurais. Je ne voulais pas faire de mal à ma mère. Enfin, jetant de côté son couteau, elle me supplie de la tuer, parqu'elle va finir par manger mes enfants. Je m'y refuse en pleurant : elle me demande de l'eau chaude, elle en prend une grande quantité toute bouillante et l'avale en disant que c'était comme de la glace dans son estomac. Hier, de nouveau, elle me supplie de la tuer, en me présentant une hache et se mettant le cou sur un morceau de bois. J'avais horreur, elle persiste et me dit que si je ne lui coupe pas le cou, elle mangera un de mes enfants avant le coucher du soleil. Dans mon désespoir, ne sachant que faire, je laissai tomber la hache sur ma mère et je l'ai tuée : Que pouvait elle devenir quand même ? Elle était Windigo.

Telles sont les principales superstitions des sauvages. Il y a encore bien d'autres vaines observances plus ou moins ridicules, à la pratique desquelles s'attache une grande importance. Je terminerai ce chapitre des superstitions par le récit d'une aventure arrivée à l'un de nos missionnaires. Cette narration plus que toute chose donnera une idée des objections que ces sauvages invoquent pour ne pas se faire chrétiens, et en même temps fournira un aperçu de leur croyance sur l'autre vie.

Il y a quelques années un Missionnaire accoutumé aux mœurs et à la langue des sauvages de la prairie, accompagnait les camps de ces peuplades, pendant l'été. Après avoir passé quelque temps dans les différents camps, occupé à instruire, à baptiser les petits enfants ; après une moisson assez fructueuse, il se dirigeait, accompagné de deux bons sauvages chrétiens, vers un camp dont la renommée de grands *jongleurs*, que possédaient les principaux, était répandue au loin. Jamais encore la foi n'avait été annoncée directement à cette bande, qui avait toujours montré une grande antipathie pour la *Religion des Blancs*. Après trois jours de marche à cheval, le Missionnaire arrivait au milieu de ce nouveau village, qu'il désirait tant évangéliser. En arrivant dans le camp, il eut une bien autre réception que celle qu'il avait coutume de recevoir dans les camps amis. Personne ne s'approcha de lui pour lui toucher la main, ni même pour lui offrir un peu d'eau pour étancher sa soif. Malgré cette froide réception, le pauvre Père après avoir planté sa tente, alla faire le tour du camp, et offrit ses services à cette population indifférente. A toutes les loges, il ne reçut qu'une réponse évasive ou un silence négatif, le

MAUVAISE RELIURE

mot d'ordre avait été lancé par les *hommes de Médecines* de ne pas faire cas du prêtre. Mais ce dernier, qui n'était pas à bout de ressources et qui connaissait bien l'idiome de ces sauvages, vers le soleil couchant, monta sur un de ses chevaux et fit de nouveau le tour du camp en débitant une harangue à la façon indienne. En termes pleins de bienveillance, il les invita tous à vouloir bien venir fumer le calumet avec lui auprès de sa tente, et dit qu'il avait d'intéressantes nouvelles à leur raconter, lui qui venait de passer une partie de l'été au milieu de plusieurs camps sauvages des prairies. Attirés par la curiosité, tous, hommes, femmes et enfants, accourent et viennent s'asseoir, entourant le Missionnaire. L'occasion était favorable. Il prend deux énormes calumets, tout bourrés de tabac et les présente avec les cérémonies d'usage aux anciens, qui les passaient aux autres tour à tour. Pendant ce temps *l'Homme de la Prière* elevait son cœur à Dieu et lui demandait de mettre dans sa bouche les paroles capables de convaincre et gagner ces âmes grossières et incrédules. Il fit un grand discours, commençant par des narrations capables de captiver l'attention de ses auditeurs, enfin il trouva moyen de terminer en leur montrant la nécessité de la Religion chrétienne pour tout le monde, les sauvages comme les autres. " Pour vous, leur dit-il, le soleil se lève, si vous vous fermez les yeux pour ne pas voir la lumière, vous êtes bien plus coupables que vos pères, qui étaient dans les ténèbres." Le père congédiait son auditoire, quand un vieux jongleur, la colère sur la figure, se lève et d'une voix impérieuse dit à l'assemblée d'attendre, qu'il veut parler. Alors s'adressant au Missionnaire, il l'interpelle ainsi : " Est-ce que tu parleras seul et qu'on ne pourra pas te répondre ? Et pourquoi changer les coutumes de nos ancêtres et prendre la Religion que tu nous apporte ? N'avons-nous pas notre manière de servir le Grand-Maître ? Pourquoi changer aujourd'hui, rien que sur ta parole ? Et qui nous prouve que tu dis vrai ? et qui nous assure que tu ne viens pas nous tromper ? Ce que tu nous racontes du fils de Dieu, venu sur la terre et de ses Apôtres, cela est-il arrivé en ton pays et s'est-il passé sous tes yeux ? Tu nous parles d'un livre, qui ne ment pas, et pourquoi n'aurait-on pas autant le droit de croire nos anciens comme te croire sur ta seul parole ? S'adressant ensuite à sa tribu, il dit : Et vous, insensés qui êtes toujours prêts à croire le premier venu, ne savez vous pas que ces hommes viennent pour nous tromper et nous rendre misérables ! Je vais vous le prouver par la narration suivante. Ecoutez-moi. Vous avez entendu parler de *l'Aigle Blanc* (Wâbi kiyiw) chef de la nation des Koutanais. (*)

Nous avons entendu dire que depuis longtemps ses gens ont embrassé la Religion des Blancs Eh bien, l'été dernier, dans une excursion de l'autre côté des Montagnes Rocheuses, j'ai rencontré *l'Aigle blanc* et voici ce qu'il m'a raconté. C'est lui qui parle.

Le printemps dernier, je suis tombé bien malade. Le prêtre de suite arrive, fait ses prieres sur moi, et m'oint les yeux, les oreilles, la bouche etc., etc., Depuis longtemps j'appartenais à la religion des Blancs. J'allais à confesse, j'avais fait la grande promesse, enfin j'avais passé par tous les degrés de cette Religion. J'étais bien malade et en peu de temps, je meurs. Le prêtre vient m'enterrer et dire ses prières sur moi. Après ma mort et avoir laissé mon corps, j'arrive à deux fourches de chemins. Par une impulsion surnaturelle, je suis poussé dans le sentier, qui est à droite. En un instant, je suis transporté au paradis des Blancs. (Ici, il fait une description détaillée de ce paradis, d'après ses idées.) Je ne savais de quel côté me diriger, personne ne faisait attention à moi, j'étais humilié de me trouver là Enfin j'aperçois le grand-Esprit à l'extrémité, tout brillant de lumière Tout tremblant, je me dirige vers lui. Je n'étais pas encore près de lui qu'il m'interpelle en courroux : d'où viens tu, toi ? Pouvant à peine parler, je lui réponds : Mon Dieu, vous m'avez oté la vie sur la terre je viens vers vous. *Awas*, me dit il va t'en : tu n'as pas de plac ici. Regarde ta peau, tu vois bien que tu n'appartiens pas à ceux qui sont ici. Repoussé par Dieu, je m'en retourne sur mes pas. Arrivé à la jonction des chemins, je prends celui de la gauche et j'arrive enfin au paradis. Là je vois tous nos ancêtres, dans de belles prairies, jouant, s'amusant, auprès de nombreux troupeaux de buffles, qu'ils tirent avec des arcs flamboyants. La viande céleste leur fondait dans la bouche. J'étais là a regarder, triste et abattu Personne ne me regardait Enfin, j'élève la voix et je dis : Mes parents, ne me reconnaissez vous pas. J'arrive au milieu de vous. Mais tous de me regarder tout surpris et de me dire, en se moquant, voyez, voyez *l'Aigne blanc*, comme les Blancs l'ont arrangé ! ! ! voyez vous ce chapelet dans son cou, cette croix et puis toutes ces prières que le prêtre a faites sur lui. Il a appris la prière des Blancs ! ! ! Tu nous a rejetés, va-t-en vers ceux que tu as adoptés pour tes parents. Rebuté aussi par les miens, je pris le parti de retourner vers le grand Esprit Arrivé de nouveau auprès de lui, je me prosterne à ses pieds et lui dis : J'ai toujours entendu dire que tu étais charitable et que tu ne punissais pas celui qui ne fait pas bien sans le savoir. Si j'ai pris la Religion des blancs c'est que ces hommes, appelés *hommes de la Prière* sous venus en ton nom et m'ont assuré qu'il faillait être chrétien si je voulais être heureux après ma mort. Pauvre ignorant que j'étais, je l'ai cru sur sa parole. Aie pitié de moi.

(*A Continuer.*)

* Les Koutanais sont une tribu résidant sur le versant ouest des Montagnes Rocheuses, convertis à la foi et très bons catholiques. Ce sont de très bons sauvages après les rapports de tous les voyageurs.

EMIGREZ A MANITOBA.

Nous lisons dans *La République* de Fall River, Mass :

La presse canadienne-française des Etats-Unis discute, depuis quelques jours, les avantages offerts par le gouvernement de la Puissance du Canada pour attirer l'immigration dans la province de Manitoba. On se demande si la population canadienne de la Nouvelle-Angleterre devrait accepter les offres relativement liberales qui sont faites aux personnes qui desirent se livrer à l'agriculture ou à l'élevage des bestiaux. Il nous parait indubitable que grand nombre de nos compatriotes sont ici, aujourd'hui, dans l'espérance de pouvoir économiser les fonds nécessaires à l'achat d'un lopin de terre qu'ils pourront cultiver plus tard. Quelques uns même ont réussi à mettre en banques d'assez fortes sommes et attendent la marche des événements et l'apparence des affaires, avant de se décider à prendre la route du pays où la crise financière paralyse le commerce et l'industrie. Il nous parait donc important de tenir nos lecteurs au courant des événements qui se rattachent à l'agriculture et à l'émigration. En dehors de la catégorie de ceux qui possèdent déjà des biens au Canada, il y a encore ceux qui se demandent où aller établir leurs pénates, avec quelques chances de succès. Le gouvernement canadien appelle l'immigration vers les contrées encore inhabitées du Nord-Ouest, et nous croyons de notre devoir de journaliste de soumettre à nos lecteurs les propositions, selon nous très libérales, des autorités d'Ottawa. Nous ne faisons pas ici de la propagande, nous publions des nouvelles.

L'aide offerte aux colons par le gouvernement canadien consiste dans une réduction considérable sur les frais de passage et dans le don de cent soixante acres de terre arable à tout colon agé de dix-huit ans et plus. Les terrains sont en prairie comme partout dans l'Ouest, et les cours d'eau et les fossés nécessaires à la culture des fermes du Canada sont inconnus au Manitoba.

Les autortiés canadiennes ont mis à la disposition de nos compatriotes quatre townships situés à quelques milles des établissements de la Rivière Rouge et touchant au sud à la frontière américaine.

Le prix du billet de passage est, pour chaque adulte, d'environ dix-neuf dollars, quelques centins plus ou moins, déduction faite de l'allocation du gouvernement canadien ; moitié prix pour les enfants

Le trajet se fait de Fall River et des villes de la Nouvelle Angleterre en général, en passant par Montréal ou Ogdensburg jusqu'à Prescott, en suivant la ligne du Vermont Central de là par le Grand Tronc jusqu'à Sarnia, et par bateau à vapeur jusqu'à Duluth ; de Duluth à Moorhead en chemin de fer, et de Moorhead jusqu'à St Boniface par eau. Le colon peut à son choix passer par Chicago, Détroit et St. Paul en suivant la route ordinaire des Etats de l'Ouest.

Nous avons sous les yeux quelques pamphlets publiés par les soins du gouvernement fédéral et rédigés par des hommes qui ont une connaissance parfaite des avantages qu'offrent à l'agriculteur les plaines fertiles des territoires du Nord Ouest Tous s'accordent à vanter la fertilité du sol et les facilités de culture pour les nouveaux colons. On y possède en outre, les avantages de nombreuses écoles anglaises et françaises, et la forme du gouvernement est la même que dans la Province de Québec, à l'exception que le pouvoir législatif est exercé par une seule chambre ; ce qui est un avantage sur les autres provinces de la confédération Le climat est d'une salubrité exceptionnelle, et l'élement français de la population parait y exercer une influence proportionnelle qui est une garantie d'impartialité envers les colons d'origine française.

Somm toute, nous ne pouvons que nous joindre à nos confrères de la presse canadienne française des Etats Unis pour conseiller aux personnes qui ont l'intention d'entreprendre des travaux de colonisation d'étudier les offres du gouvernement canadien. Notre estimé compatriote, M. Charles Lalime, agent d'assurances à Worcester, Mass , donnera tous les renseignements nécessaires à ceux qui contemplent un voyage au Manitoba, et nous apprenons que plusieurs de nos compatriotes de Manchester, N H., et 26 colons de Fall River, Mass., partiront, en route pour Manitoba, vers le 8 avril prochain.

Une Decision Importante.

La cour d'Appel de la Province de Quebec vient de rendre jugement dans une cause qui emprunte aux circonstances politiques actuelles une véritable importance

On sait, dit la *Minerve*, qui publie la décision, que le Rév. M. Blanchard était poursuivi par un *savant* forgeron de sa paroisse, une espèce d'apôtre *volontaire* du protestantisme, qui faisait de la propagande anti-catholique dans le village d'Upton, tout en battant son enclume. Ce jalon de lumière qui a fait trois ou quatre ans d'études, voulait faire la leçon à son curé C'est un type assez connu. Le curé, sans dénoncer nommément ce savantasse, s'était permis au prône de mettre ses paroissiens en garde, en général, contre la propagande protestante, et leur avait interdit la fréquentation des endroits où s'exerçait cette propagande.

Le savant de village se prétendant désigné ouvertement, poursuivit son curé devant les tribunaux à St. Hyacinthe. La cour supérieure de ce district dédouta l'action. Le savastasse porta l'affaire en révision, où il obtint gain de cause. De la Cour de Révision, la cause passa à la Cour du Banc de la Reine, où le jugement de M le juge Sicotte vient d'être mainteuu et la décision de la Cour du Révision renversée par quatre juges sur cinq, M le juge Sanborn differant d'opinion avec ses collègues.

Publications recentes.

De la politique à la littérature, il y a plus d'un pas ; mais passons tout de même malgré la distance, car nous avons hâte de recommander à nos lecteurs : les *Mélanges d'histoire et de littérature de M Benjamin Sulte*. Sous ce titre, l'auteur a réuni pour en faire un petit volume quelques pages éparpillées ça et là dans les revues et les journaux. Nous aimons beaucoup à lire M. Sulte : et c'est un de nos écrivains qui plaisent le plus. Au lieu de se complaire dans des imitations banales des romans européens, M Sulte s'efforce avant tout d'être Canadien Il se dégage de ses pages un parfum de terroir qui nous attire. C'est écrit sans prétention, avec un grand abandon et une verve intarissabl . M. Sulte est de la lignée de ces bons auteurs Canadiens d'autrefois devenus très rares aujourd'hui.

⁂

M Henry Morgan vient de publier une nouvelle édition du *Companion*, rendue nécessaire pas les nouvelles élections générales de la province de Quebec. M. Morgan a eu la bonne idee d'ajouter aux matières ordinaires de son livre, les discours programmes de M Huntington, à St. André, de MM White, Workman, la lettre de M. Galt, etc.

⁂

La collection du "*Parliamentary Companion* est devenue très précieuse depuis quelque temps, pour ceux qui font de la politique active. Elle contient tous les discours importants des hommes du pouvoir ; le programme des différents partis politiques, etc. M. Morgan est un jeune avocat de talent qui occupe les rares loisirs que lui laisse l'administration, à amasser des matériaux, des renseignements utiles à la politique et à l'histoire. Le *Compagnion* est aujourd'hui une publication indispensable.

(*Minerve* du 30 ult.)

Il est question de changements dans le conseil exécutif d'Ontario parce l'hon Adam Crooks trouve que ces occupations comme membre de l'éducation sont trop nombreuses pour lui permettre de remplir en même temps celles de trésorier de la province.

Il est rumeur que l'hon. M. Wood va être nommé trésorier et que M C. Clark, de Wellington sera nommé secrétaire provincial.

Un rapport du nombre, de l'âge et de la résidence de ceux qui ont sollicité l'indemnité accordée aux miliciens de 1812 - 15, vient d'être livré à la publication.

En voici un résumé :

....	3,024
Nombre accordées et payées.	1,500
Montant accordé et non payé, le montant de l'octroi ayant été épuisé..........................	54
REFUSÉS.	
Défaut d'enrôlement..............	47
Recevant déjà pension..............	18
Qui ont laissé le pays...	95
Ayant servi dans les corps impériaux..........................	32
Ayant obtenu des substituts...	5
Insuffisance de service...........	3
Refus d'octrois.........	1
Morts................................	142
	3,024

L'âge des applicants varie depuis 74 ans jusqu'à 103 ans, et il y en a 3 qui avaient atteint cet âge patriarchal, 2 ont 100 ans, un 101 ans et un 102 ans.

Comme on le sait déjà, le montant accordé à chacun de ces braves a été de $20.

Il a été constaté que dans la plupart des cas, ceux qui avaient droit de participer à l'octroi fait par le Parlement, sont dans le besoin, beaucoup d'entre eux n'ayant à compter que sur le support de chacun et ne vivant que de charité publique.

Nous lisons dans le *Nouveau Monde* :

Nous aurions été content de voir revenir dans le Bas Canada tous ceux de nos compatriotes émigrés qui se proposent de quitter les Etats Unis; mais, en les voyant se diriger vers cette jeune province d'avenir, Manitoba, nous nous réjouissons encore, car là aussi ils seront dans les limites du Canada, là aussi ils pourront vivre tranquilles et heureux à l'ombre d'intitutions semblabes à celles du pays de leur naissance, en gardant leurs enfants avec eux, en les faisant instruire dans la langue et foi de leurs ancêtres beaucoup plus facilement qu'ils ne le peuvent aux Etats Unis, et enfin, en les établissant auprès d'eux sur de bonnes terres en prairie, toutes prêtes d'avance à être cultivées.

Il nous fait plaisir de voir que le ministre de l'agriculture, l'hon. M Letellier, de St. Just, a su compren

VOS BIJOUTERIES, ARTICLES DE GOUT DE FANTAISIE, Etc., Etc., Etc.

des l'importance qu'il y a. au point de vue national canadien, d'acceuillir le plus favorablement possible tous ceux de nos compatriotes émigrés qui désirent revenir vivre sous le même drapeau que nous, en allant s'établir au Manitoba, vu les avantages particuliers qu'offre cette province aux immigrants. L'hon. ministre fait tous ses efforts, non seulement pour fournir tous les renseignements desirables, mais même pour réduire autant que possible les frais de voyage des emigrants.

Les Canadiens qui se proposent d'aller aux Etats Unis, feraient bien mieux, ce nous semble, même au point de vue exclusif de leur intérêt individuel, de se diriger du côté du Manitoba. Et voyant leurs compatriotes qui sont déjà établ s aux Etats Unis, quitter ce pays pour aller au Manitoba, ils ont là la meilleur preuve des avantages supérieurs offerts aux émigrants par cette province.

Nous avons déjà publié des renseignements utiles sur le Manitoba; nous y ajouterons, dans un prochain numéro, une communication de M. George Roy, Président de la Société de Colonisation. Ce monsieur se fera toujours un plaisir de fournir tous les détails desirés. On peut correspondre avec lui en adressant: M. George Roy, St. Boniface, Manitoba.

Nouvelles Locales.

—L'eau monte.

—Et la neige baisse.

—Les corbeaux ont fait leur apparition.

—Le Parlement canadien a dû être prorogé hier.

—Nous avons vu les chemins plus beaux qu'aujourd'hui.

—L'incomparable boue du sol de Manitoba est dans sa période la plus attachante.

—Les champs sont complètement découverts, et on ne voit plus de neige que le long des clôtures.

—Les traineaux ont pris leurs quartiers d'été et les véhicules à roues circulent.

—La Cour du Comté de Marquette doit siéger aujourd'hui, à St. François Xavier.

—Le *Nouveau Monde*, dans un très bon article, defend la belle cause de l'émigration canadienne à Manitoba.

—La traverse commence à être peu interessante pour les piétons; il y a un bain froid en perspective.

—Il a plu un peu dimanche dernier c'est la première pluie que nous avons depuis le commencement d'octobre.

—M. Baptiste Tourond, de St. Norbert, vient d'être nommé Député Sheriff du Comté de Provencher.

—La cour du comté de Provencher a siegé lundi dernier à St. Norbert, présidée par son Honneur le Juge Betournay.

—La nouvelle loi des Jurés qui a été mise en force ces jours derniers dans les différentes cours de comté fonctionne très bien, dit on.

—On annonce la mort d'un excellent citoyen. Mathias Normand, décédé ces jours derniers à St. Norbert.

—Les canards arrivent par voiliers. Notre ami, le sheriff Inkster, en a tué un près de chez lui lundi matin.

—Parmi les derniers arrivés du Canada, nous remarquons M. Radiger qu'il était allé à Montreal faire les achats d'été de la maison Radiger, frères.

—On annonce le départ prochain pour le Canada du Lieut Colonel Provencher, Commissaire des Sauvages, qui se propose de revenir vers la fin de mai. Bon voyage.

—Les travaux de la jolie maison de M. Elie Tassé, dans la ville de St. Boniface, avance rapidement, et seront terminés vers le commencement du mois prochain.

—La traverse entre la ville de St. Boniface et Winnipeg commence à être mauvaise. La neige a disparu de nos rues. Le *stage* ou diligence a pris ses voitures d'été.

—Malgré les mauvais chemins, nos cultivateurs demeurant au loin sont venus ces jours-ci chercher des provisions et leurs grains de semence au Comité de secours.

—Les cultivateurs sont activement à l'œuvre pour préparer leurs terres et semer autant qu'il leur sera possible. Tout annonce une saison des plus favorables pour l'agriculture.

—Son Honneur, M. le Juge Ryan, des Territoires du Nord Ouest, est de retour d'Ottawa. Il doit incessamment se mettre en route pour l'Ouest

—Nous avons appris que les dépêches de l'Administrateur à ce sujet sont parties pour Ottawa Elles sont volumineuses, et devront faire ouvrir les yeux aux autorités sur l'outrecuidance de nos bons voisins.

—M. Bannatyne, M.P. de Provencher, a prononcé un excellent discours dans les Communes, dans lequel il a pris le Docteur Schultz à partie, et a dignement vengé le mouvement de 1869 70 contre ses détracteurs.

—M. Auguste Gauthier est l'entrepreneur de la grande bâtisse que quelques citoyens font ériger à St. Boniface pour loger les immigrants canadiens qui doivent arriver dans le cours de l'été. Cette bâtisse sera terminée le 15 mai

—M. F. E. Cornish a été élu échevin du quartier Ouest de Winnipeg par acclamation L'élection a passé inaperçue.

—Une nouvelle commission de Juges de Paix a été émanée le 27 mars dernier; les noms des nouveaux magistrats ont paru dans notre dernier numéro.

Deux questions et demie d'actualité. Quand les certificats (*scrips*) pour 160 acres de terres seront-ils distribués aux chefs de famille métis et aux anciens colons?

Quand les enfants métis auront ils leurs portions des 1,400,000 acres de terre?

Et les deux milles de foin?

—Les citoyens d'Emerson ont fait une assemblée publique le 5 d'avril courant dans laquelle ils ont exprimé leur indignation de l'outrageante conduite du Lieut. Gates de l'armée américaine, venu, comme on sait en plein jour enlever sous leurs yeux et à leur nez un de ses soldats déserteurs. Ces braves gens n'ont pas mâché leur façon de penser au correspondant télégraphique du *Free Press*: nous est avis qu'ils auraient pu en même temps exprimer leur opinion sur la conduite de l'agent des Terres M. Newcomb, dont la loyauté, nous dit on, s'est montrée dans tout son éclat.

PÊLE MÊLE.

La circulation des billets de la Puissance s'élève à $11,888,154.00 et le surplus en numéraire à $158,592,43.

—

Une dépêche d'Halifax mande que le Rev M. Hannan, vicaire général d'Halifax, sera nommé évêque de Hâvre de Grâce, dans l'ile de Terre neuve

—

Au Sénat, le 27 mars dernier, l'hon. M Letellier a déclaré que le gouvernement n'avait pas l'intention de retirer la clause accordant des écoles séparées aux territoires du Nord-Ouest.

—

Nous lisons dans *l'Union des Cantons de l'Est*:

"Les messieurs du Séminaire de Nicolet ont envoyé, ces jour derniers, à l'exposition du centenaire, un objet qui fera l'admiration des visiteurs. C'est la bâtisse même du collége, avec ses grand pins, ses avenues en miniature. C'est un vrai bijou en ce que, sur une petite échelle, tout y est parfaitement représenté, et que la petite pierre qui apparait à la surface des murs s'y retrouve fidèlement."

—

La reine Victiria doit partir prochainement pour un voyage en Allemagne: Sa Majesté voyagera *incognito*. Elle passera plusieurs jours au château ducal de Gotha, chez son beau frère, le duc regnant de Saxe Cobourg Gotha, frere ainé du défunt prince consort. Le duc est sans enfants, et son héritier sera son neveu, le prince Alfred, second fils de la reine Victoria. Sa Majesté vistera aussi la Cour impériale de Prusse, à laquelle elle est allié depuis le mariage de sa fille ainée avec le prince impérial d'Allemagne.

—

Le Prince de Galles a laissé les Indes il y a quelques jours pour retourner en Angleterre, après un séjour de trois mois en Asie. Le *Sérapis*, qui porte le prince et sa suite, suivra la route ordinaire, par la Mer Rouge, l'isthme de Suez, Méditerranée, Gibraltar et l'Atlantique, L'escorte royale s'arrêter quelques jours à Lisbonne, où le Prince de Galles rendra visite à son cousin le roi du Portugal.

—

On lit dans une correspondance anglaise:

"Si le climat de l'Inde a été favorable à la santé du prince de Galles cet avantage n'a pas été général parmi les personnes de son escorte. Plusieurs officiers de son état major ont été rudement éprouvés. M. Williams, le correspondant d'un journal important de Londres, a miraculeusement échappé à la mort à la suite d'une terrible dyssenterie; M Albert Grey secrétaire de M. Bartle frère, est pris de la fièvre des *jungles*; M. Horsley, l'artiste qui représente le *Graphic*, est dans un état complet d'anemie qui a nécessairement interrompu ses travaux. Plus de trente personnes ne conservent que de tristes impressions de ce voyage à travers l'Inde."

—

Voici l'histoire fort curieuse d'une extatique qui est en traitement en ce moment à l'hôpital Sainte Anne de Paris.

L'extatique est une jeune fille de Strasbourg, âgée de 23 ans, du nom de Marie Huffner, délicate, douée d'une jolie figure, pleine de douceur, les yeux billants, le crâne très developpé. Cette jeune fille était sujette à des extases; elle entendait, disait elle, au chevet de son lit, des voix mystérieuses, angéliques, qui chantaient un cantique alsacien très ancien. Ces chants la plongeaient dans de longues extases.

Un jour les voix lui ayant ordonné de plonger la main dans un réchaud ardent, elle se leva aussitôt, alluma le réchaud et y tint sa main pendant longtemps. La douleur lui arrachait des cris terribles. Les voisins, persuadés que Mlle Huffue venait d'être victime de quelque tentative d'assassinat, enfoncèrent la porte, et la trouvèrent, le bras étendue sur le brasier. Elle était à genoux et chantait le cantique que les voix mystérieuses lui avaient appris.

On s'empressa de l'arracher à ce supplice, le bras presque entièrement calciné. Admise d'urgence à Sainte Anne, elle fut ensuite transférée dans la section de chirurgie. Le docteur Cesti, chirurgien des aliénés de la Seine, a jugé la situation de l'extatique extrêmement grave. Il lui a annoncé que l'amputation de bras était nécessaire.

—Ce que Dieu voudra! a-t elle répondu aux questions du docteur. Coupez mon poignet, dit elle en souriant.

M. Cesti a essayé inutilement de l'endormir avec de l'éther. La jeune fille chantait le joyeux cantique pendant l'opération, mais il le fallait pour les anges, pour les voix que j'ai entendues et que j'entendrai encore disait-elle

Elle s'est endormie peu après en répétant toujours les paroles du cantique.

—

Le dernier numéro de la *Gazette des hôpitaux* nous signale un nouveau système de folie qui est des plus curieux. Le directeur de l'Asile d'aliénés d'Alexandrie (Italie) a eu l'idee originale d'appliquer au traitement de ses malades la lumière solaire. Avant de la mettre à exécution, il l'a soumise au R. P. Secchi, le savant astronome italien qui a exprimé son avis dans les termes suivants:

L'idee d'étudier les troubles des aliénés, en rapport avec les perturbations magnétiques et avec la lumière colorée et surtout violette, du soleil, est d'une importance remarquable, et je la crois bien digne d'être cultivée.

Pour obtenir cette lumière, il n'y a qu'un moyen, c'est de filtrer la lumière solaire, de manière à écarter tous les autres rayons et à n'avoir plus que les seuls rayons violets plus réfrangibles.

Cette teinte violette a je ne sais quoi de mélancolique, de depressif, qui, physiologiquement, abat l'âme; c'est pour cela, sans doute, que les poètes ont drapé la mélancolie de vêtements violets. Peut être se peut il faire que le lumière violette calme l'excitation nerveuse des malheureux aliénés maniaques. Et bien que, physiquement, rien ne puisse assurer du succès, comme il s'agit d'un fait physiologique, il me semble qu'il y a lieu de tenter l'expérience.

Les parois des chambres qui serviront aux expériences devront être de la même couleur que les verres qu'on aura mis aux fenêtres. Pour favoriser l'action de la lumière solaire, on aura soin de donner à la chambre le plus grand nombre de fenêtres possible, de manière qu'elle puisse recevoir directement la lumière à des heures différentes de la journée.

Pour mettre à exécution ces conseils tout scientifiques, je vous proposerais de faire coucher les aliénés que vous allez mettre en observation, dans des chambres orientées au levant et au midi, à parois colorées comme les vitres et de mêmes dimensions

Sur les indications de R.P. Sacchi, le docteur Ponza a fait préparer plusieurs chambres ayant chacune la teinte de la couleur des vitres. Les expériences ont donné d'excellents résultats.

Après trois heures passées dans la chambre rouge, dit le docteur Ponza un malade affecté d'un délire taciturne était devenu gai et souriant. Le lendemain de son entrée dans la même chambre, un maniaque, qui refusait absolument toute nourriture, demanda à déjeuner en se levant et mangea avec une avidité surprenante.

Dans la chambre à vitres bleues, dit le docteur Ponza, je fis coucher un maniaque très agité, maintenu avec la camisole: moins d'une heure après je le trouvai beaucoup plus calme. L'action de la lumière bleue est assez intense sur les nerfs optiques: j'en ai eu la preuve par le fait suivant:

Un jour, en présence du docteur Bongiovanni, professeur de clinique medicale à l'université de Pavie, venu tout exprès à Alexandrie pour suivre mes expériences, je conduisis dans la chambre bleue le docteur Manfredi. Nous lui avions d'abord bandé les yeux, et pour le dérouter nous lui avions fait faire plusieurs tours sous les arcades de l'asile: aussitôt que M. Manfredi fut entré dans la chambre à vitraux bleus, il nous dit où il était; il en avait été averti par une sensation d'oppression étrange.

J'ai fait coucher un aliéné dans une chambre à vitraux violets; le lendemain, ce malade me pria de le renvoyer chez lui, il se sentait guéri. Il a quitté l'asile, il est heureux et toujours bien portant.

Ce mode de traitement n'est-il pas vraiment curieux?

COIN POUR RIRE.

—Dialogue entre trois vauriens et une vieille qui conduisait des ânes:

—Bonjour, la mère aux ânes!

—Bonjour, mes enfants, bonjour.

***

—Un fat arrive pour dîner dans une maison où il s'était fait attendre longtemps.

—Je viens de quitter mon ami le *garde des sceaux*, dit il en entrant.

—Ah! lui répondit-on, il vous a gardé bien longtemps.

***

—Un bon bourgeois sortant d'une réunion publique;

—Je reconnais qu'il y a des orateurs qui sont encore plus bêtes que les autres........ mais je n'en connais pas qui le soient *moins*.

***

—On nous répète un mot de M. Guizot que nous croyons inédit.

—Le roi Louis Philippe, disait il avait tout ce qu'il faut pour faire un excelent roi constitutionnel. Il n'avait qu'un seul travers; il s'occupait de politique!

MAUVAISE RELIURE

GEO. WOODS & CO.'S PARLOR ORGANS.

Excel in Quality of Tone, Thorough Workmanship, Elegant Designs and Finish, and Wonderful Variety of their Combination Solo Stops, Eoline, Vox

Humana, and Piano. The latter never requiring Tuning, and giving the Organ the Brilliancy and Promptness of the Piano.

These remarkable instruments possess capacities for musical effects and expression never before attained. Adapted for Amateur and Professional, and an ornament in any parlor. ☞ Beautiful New Styles now ready.

GEO. WOODS & CO., Cambridgeport, Mass.

WAREROOMS: 608 Washington St., Boston; 170 State St., Chicago; 16 Ludgate Hill, London.

THE VOX HUMANA — A leading Musical Journal of selected music and valuable reading matter. By mail for $1 per year, or ten cents a number. Each number contains from $1 to $2 worth of the finest selected music. GEO. WOODS & CO., Publishers, Cambridgeport, Mass.

PROVENCHER.

POUR LE COMTÉ JUDICIAIRE DE PROVENCHER.

Pierre Delorme, et Cyrille Marchand, de St. Norbert, Ecuyers.

J.Bte. Desautels, Joseph Nolin, et Augustin Nolin, de Ste. Anne, Ecuyers.

André Beauchemin, Amable Gaudry, sr. et Salomon Hamelin de St. Vital, Ecuyers.

Amable Gaudry, jr. Jacques Touron, et J. C. Wilde de Ste. Agathe. Ecuyers.

W. N. Farbank's, d'Emerson. Ecuyer.

MARQUETTE OUEST.

POUR LE COMTÉ JUDICIAIRE DE MARQUETTE OUEST

Peter Garrioch, Holmes Mair, et Hugh Grant, de White Mud, Ecuyers.

Charles Hay, Andrew Spence, Thomas Dalzell et James Wimster de High Bluff, Ecuyers.

Walter Lynch, et John Garrioch de Portage la Prairie Ecuyers,

John A. Davidson et William Ferguson, de Palestine. Ecuyers.

Thomas Collins de Woodside, Ecuyer.

G. M Yeomans, de Burnside, Ecuyer.

John Smith, de Camp Creek, Ecuyer.

David Spence, John Wilton, Matthew Cook et Albert C. Harvey, de Poplar Point, Ecuyers.

Joseph Hamilton, de Pine Creek Ecuyer.

Matthew Whaley, de Woodside, Ecuyer.

MARQUETTE EST.

POUR LE COMTÉ JUDICIAIRE DE MARQUETTE EST.

Louison LaRonde, du Lac Manitoba Ecuyer.

Alphonse Thibert et George Fisher, de St. François Xavier Ouest Ecuyers.

Pierre Lavallée et Robert Morgan de St. François Xavier Est, Ecuyers.

Louis Boucher, de la Baie St. Paul, Ecuyer.

William Turton, d'Osswo, Ecuyer.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS.

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelée à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le neuvième jour du mois de mars prochain et à chacun de vous,

SALUT:

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le neuvième jour du mois de mars prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être presents.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre Province de Manitoba, par ces présentes de vous convoquer et vous enjoindre, et chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Assemblée Législative de notre Province, en notre Ville de Winnipeg, mardi, le deuxième jour du du mois de mai, prochain, pour y prendre en consideration l'état et le bien-être de notre dite Province, et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TEMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, ce vingt-sixième jour de Février, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-seize, et de Notre Règne la Trente neuvième.

Par ordre,

JOHN NORQUAY,
Secrétaire Provincial.

ERRATUM.

Au lieu de "Pour le Comté de Provencher, J F Newcomb, d'Emerson," lisez "pour la Province de Manitoba, Geo. F. Newcomb, Ecuyer, Inspectaur des Forêts pour la Couronne, Winnipeg.

SOCIETE

Permanente de Construction

DE

MANITOBA.

LES Actionnaires sont avertis que le premier versement sur leurs parts doit être fait le ou avant le 25 AVRIL entre les mains du Tresorier à la Banque d'Ontario.

C. U. LINDSAY,
Secrétaire.

Winnipeg, 11 Avril, 1876. L. 86 2f

AVIS

LE MAGNIFIQUE CHEVAL

"Jeune Canadien,"

Importé ici l'été dernier, a remporté le 1er prix à la dernière Exposition du Comté de Selkirk.

C'est le plus joli cheval qui soit venu à Manitoba et le Nord-Ouest.

Tous ceux qui désirent améliorer la race de leurs chevaux feraient bien d'en profiter durant la saison qui va commencer.

Pour les conditions et autres informations s'adresser au propriétaire, à St. Boniface, près de la Traverse.

OCT. ALLARD,
Proprietaire.

St. Boniface, 9 Mars, 1876. L77

Societe Permanente de Construction de Manitoba

(Incorporée le 31 Janvier 1876, conformément à la 38 Vict. Cap. 2', des Statuts de Manitoba.)

Directeurs Provisoires.

Hon. R. A. Davis, President.

W. N. Kennedy, Maire de Winnipeg, Vice

Hon. Joseph Royal,

Hon. A. G. B. Bannatyne,

Hon. James McKay,

Hon. M. Girard,

Hon. John H. McTavish,

D. McArthur, Ecr.

O. Monchamp, Ecr.

Colin Inkster, Shérif.

J. H. Ashdown, Ecr.

Trésorier Geo. Brown, Ecr., Direc. de la Banque d'Ontario.

Procureurs l'Hon. Jos. Dubuc et D. W. Walker, Ecr.

Evaluateur, Alex. M. Brown, Ecr.

C. U. Lindsay, Secrétaire Trésorier.

On trouvera le livre de Souscription entre les mains du Secrétaire à partir de jeudi, 17 courant.

Winnipeg 15 Février 1876, j.n.o.L85

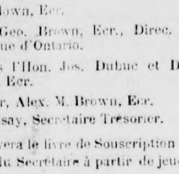

AVIS PUBLIC.

LES personnes qui désirent obtenir des licences pour l'établissement ou le maintien des traverses sur la Rivière Rouge, à la Pointe Douglass et dans les paroisses de Kildonan, St. Paul, St. Andrew et dans la Colonie d'Emerson, et à la traverse du Chemin de Fer du Pacifique, et sur la Rivière Assiniboine dans la paroisse de St. Charles, Headingly et Baie St. Paul, devront faire application avant le 15 Avril prochain.

Aucune licence ne sera accordée pour plus de douze mois.

Par ordre du Ministre des Travaux Publics.

V. J BEAUPRE,
Surintendant des Travaux Publics.

Winnipeg, 20 Mars, 1876. 3fL55

Soumissions Demandees

POUR

TRAVERSES

DES soumissions séparées pour le Bail de la traverse sur la Rivière Rouge à St. Norbert, pour celle sur la Rivière Assiniboine à St. François-Xavier, aussi pour les deux traverses à Neatty Creek, paroisse de St. Peter, seront reçues par le Ministre des Travaux Publics jusqu'à Samedi, le 15ème jour d'Avril, 1876.

Pour informations et détails s'adresser au Département dès Travaux Publics.

Le Gouvernement ne s'oblige pas à accepter la plus haute ou aucune des soumissions, et exigera des cautions solvables dans le cas ou l'une d'elles serait acceptée.

Chaque soumission devra être marquée "Soumission pour Traverse."

Département des Travaux Publics.

V. J. BEAUPRE,
Surintendant des Travaux Publics.

Winnipeg, 22 Mars, 1876 3f

DIRECTORY

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. LARIVIERE ET GAUVIN ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public de la Province, qu'ils ont pris des mesures pour publier un

LIVRE D'ADRESSE

donnant les noms et la profession de tous les principaux habitants de la Province.

—AUSSI—

contenant la liste de tous les Bureaux Publics avec les noms de tous les Officiers

DEPLUS

Une liste des Membres du Clergé de la Province et de tout le NordtOuest Une liste de toutes les Societes Nationales, de Bienfaisance et autres, avec les noms des officiers.

PRIX DES ANNONCES ET DES SOUSCRIPTIONS

Une page	$10 00
Une demie page	6 00
Un Quart de page	4 00
Corte d'adresse	1 00
Souscription par copie	1 00

☞ Des annonces et des souscriptions sont sollicitées.

LARIVIERE ET GAUVIN.

Winnipeg, 30 Mars, 1876. j-n-oL51

LOTERIE AU PROFIT

DES

RR. SS. Grises de Montreal.

OBJETS DE LA LOTERIE.

1.—Un emplacement à St. Boniface, rue Grandin, No. 314	$300 00
2.—Un emplacement, près du Village de Chateauguay, sud-est de la riviere, 45 p. x 120 p. avec une maison en pierre, bonne residence, valeur	$1200 00
3.—6 lots de terrain, à la Côte St. Antoine, (rue St. Olivier) estimés, chacun à $550	3300 00
4.—5 lots de terrain à la Pointe St. Charles (rue de la Congregation) estimes, chacun à $450	2250 00
5.—Une belle Harpe, à double action richement doree, valeur	400 00
6.—Un très-beau bracelet en o., avec diamant, valeur	100 00
7.—Un tableau sur toile, "Ecce Homo," par Carlo Dolci, peintre italien	100 00
8.—Un bon cheval de trait, valeur	100 00
9.—2 lots de $60 chaque (1 pendule de cheminée ornamentée et une montre en or), valeur	120 00
10.—7 lots de $30 à $50 chaque, (1 statue en bronze, une voiture d'hiver, un châle en dentelle, et divers objets d'art val.	280 00
11.—10 lots de $20 à $30 chaque, divers objets	250 00
12.—20 lots de $15 à $20 chaque, divers objets	350 00
13.—30 lots de $10 à $15 chaque, divers objets	375 00
14.—40 lots de $6 à $10 chaque, divers objets	320 00
15.—50 lots de $4 à $6 chaque, divers objets	250 00
16.—75 lots de $3 chaque. divers objets	225 00
17.—150 lots de $2 chaque, divers objets	300 00
18.—250 lots de $1 chaque, divers objets	200 00
601 lots Valeur totale des lots	$16,420 00

100,000 BILLETS.

President Honoraire—SON HONNEUR LE DR. HINGSTON, Maire de Montreal.

Secrétaire.—RÉV. M. BONNISSANT, P. S. S.

S'adresser à M. le Secretaire de l'Archevêché de St. Boniface.

Winnipeg, 23 Mars, 1876 3mL56

LE METIS.

Journal Hebdomadaire, publié à St. Boniface, province de Manitoba.

Rédigé par un Comité de COLLABORATEURS.

Gerant et Administrateur J. C. S. ROYAL

Prix de l'abonnement $2.50 par an d'avance.

A Louer.

Pour le premier de Mai prochain une excellente maison sur la rue Tache, St. Boniface.

S'adresser au propriétaire.

ELIE TASSE.

La plus grande Merveille

DES

Temps Modernes.

HOLLOWAY'S PILLS & OINTMENT

Les pilules purifient le sang, rectifient tous les désordres du foie, de l'estomac, des rognons et des intestins, et sont des plus précieuses dans tous les cas d'indisposition auxquelles sont sujettes les personnes du sexe.

Le Liniment est le seul remède sûr pour maux de jambes, vieilles blessures, et ulcères de n'importe quelle durée. Il est sans égal pour bronchite, diphterie, rhumes, refroidissements, goutte, rhumatisme et toutes les maladies de peau.

BEWARE OF VILE AND ABOMINABLE COUNTERFEITS

Je crois de mon devoir de déclarer que mes Pilules et mon Liniment ne sont ni fabriquées, ni vendus dans aucune partie des Etats-Unis.

Chaque pot et chaque boite porte le timbre du Gouvernement Anglais, avec les mots *Holloway's Pills and Ointment, London*, graves dessus. Sur l'etiquette se trouve l'adresse 533, *Oxford Street, London*.

De miserables contrefaçons des Pilules et du Liniment Holloway se fabriquent et se vendent sous le nom de "*Holloway and Co.*, par J. F. Henry, Curran & Co. Droguistes, de New-York, avec la prétendue marque de Commerce comme suit:

Au Canada, les principaux marchands de ces contrefaçons sont

LYMAN, CLARE & CO.,
NORTHROP & LYMAN, et
LYMAN BROTHERS & CO.,

qui les achètent à bas prix de J. F Henry, Curran & Co., de New-York, et les revendent en suite aux Detaillants peu scrupuleux qui les fournissent au public comme les Pilules et le Liniment veritables, fabriques seulement au No. 533, Oxford Street, London, et qui se trouvent dans les maisons suivantes, savoir:

EVANS, MERCER & CIE., Montreal.
AVERY, BROWN & CIE., Halifax, N. E.
T. B. BARKER ET FILS St. Jean, N. B.
ELLIOT ET CIE., Toronto.

qui les importent directement de

THOMAS HOLLOWAY,

533 Oxford Street, W. C.

London, 1er Janvier, 1876. 1-a-a L30

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL "LE METIS."

Le seul Organe Francais publié dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Année, PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui désireront le recevoir voudront bien s'adresser à J. C. S. ROYAL, Gerant.

VOS BIJOUTERIES ARTICLES DE GOUT, DE FANTAISIE, Etc., Etc., Etc.